

## Bulletin n°8

### Le mythe de la retraite

#### « L'augmentation de l'âge pour l'accès aux régimes publics est une mesure équitable »

Voici quelques changements récents ayant augmenté la pression sur les plus pauvres. Ils favoriseront vraisemblablement l'accroissement de la précarité socio-économique d'une proportion importante des personnes vieillissantes au Québec.

La situation antérieure pouvait se résumer comme suit :

- octroi du supplément pour contraintes temporaires à l'emploi pour les personnes à l'aide sociale de 55 à 64 ans ;
- possibilité de demander sa rente de la Régie des rentes du Québec entre 60 et 65 ans et obligation pour les personnes à l'aide sociale de demander cette rente à 60 ans, leur prestation d'aide sociale étant diminuée d'autant ;
- passage de toutes et tous au régime de la pension de vieillesse du Canada à 65 ans, avec accès sur demande au supplément de revenu garanti selon les conditions prévues pour ce régime.

Au cours des dernières années, les contraintes suivantes sont venues s'ajouter sur ce système de base.

- passage de 55 à 58 ans de l'âge d'admissibilité aux contraintes temporaires à l'emploi à l'aide sociale ;
- prestations de la Régie des Rentes du Québec modulées avec des incitatifs à rester à l'emploi entre 60 et 69 ans (diminution des rentes avant 65 ans et augmentation des rentes entre 65 et 69 ans);
- prestations de la Sécurité de la vieillesse du Canada modulées pour inciter à rester à l'emploi entre 65 et 70 ans ;
- report à venir, de 65 ans à 67 ans, de l'accès à la prestation pour la sécurité de la vieillesse du Canada, ce qui supposera des investissements supplémentaires au Québec du côté de l'aide sociale;
- nouveau crédit d'impôt au Québec pour les travailleurs de 65 ans et plus, puis bonification de ce crédit (à partir de 63 ans et pour un montant maximal plus élevé) à même la hausse de 65 ans à 70 ans d'ici 2020 de l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt en raison de l'âge.

Par Vivian Labrie, Chercheure autonome  
Membre de l'équipe de recherche ÉRASME